

Note de présentation brève et synthétique du budget du Service des Eaux de la commune d'AUTRUY Année 2020

Envoyé en préfecture le 15/06/2020
Reçu en préfecture le 15/06/2020
Affiché le JUINE 15 JUN 2020
ID : 045-214500159-20200611-DEL202037-DE

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet : www.autrui-sur-juine.fr

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2020. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. La loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID-19, adoptée par le parlement le 22 Mars 2020, a reporté la date limite d'adoption des budgets locaux au 31.07.2020. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2020 a été voté le 11 Juin 2020 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de mairie aux heures d'ouvertures au public.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du service des eaux.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des ventes d'eau principalement, des locations de compteurs et des frais d'accès au service et frais de fermeture des branchements. Les tarifs n'ont pas été réévalués en 2020 :

Prix de vente de l'eau : 2 € net – le service n'étant pas assujéti à la T.V.A.

Location du compteur : 3 €/mois et compteur de DN 40 et plus : 5 €/mois

Frais d'accès au service de l'eau : 55 €

Frais de fermeture de branchement : 33 €

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les charges à caractère général (achats eau au SPEP de Trémeville, entretien des réseaux ...), les charges du personnel technique et administratif de la commune pour le temps passé auprès du service des eaux, et les intérêts de l'emprunt à payer.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Charges courantes	170 074 €	Excédent brut reporté	370787 €
Charges de personnel	8 000 €	Vente de l'eau	110 500 €
Autres charges de gestion courante	3 000 €	Redevance pollution	12 000 €
Charges financières	17 392 €	Location compteur	10 800 €
Charges exceptionnelles	500 €	Autres recettes de gestion courante	1 000 €
Reversement redevance pollution	40 000 €		
Dépenses imprévues	200 €		
Total dépenses réelles	239 166 €		
Charges (écritures d'ordre entre sections)	30 668 €	Total recettes réelles	505 87 €
Virement à la section d'investissement	240 000 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	4 747 €
Total général	509 834 €	Total général	509 834 €

III. La section d'investissement

a) Généralités

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets à moyen ou long terme et aux gros travaux.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Travaux sur réseaux	245 768 €	Solde d'investissement reporté	84 988 €
Matériel spécifique d'exploitation	36 000 €	Virement de la section de fonctionnement	240 000 €
Autres immobilisations	36 508 €		
Emprunt	35 000 €	FCTVA	2 587 €
Dépenses imprévues	220 €		
Charges (écritures d'ordre entre sections)	4 747 €	Produits (écritures d'ordre entre section)	30 668 €
Total général	358 243 €	Total général	358 243 €

Pour les années à venir, il est envisagé, en fonction des subventions obtenues, de remplacer des canalisations d'eau potable (Fromonvilliers et/ou Boissy-le-Girard)

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

Le budget 2020 du service de l'eau s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 509 834 € en section de fonctionnement et à 358 243 € en section d'investissement, sans avoir eu recours à une augmentation des différents tarifs.

Etat de la dette :

Pour le renouvellement de canalisations, il a été contracté un emprunt de 700 000 € en 2014, sur 20 ans, au taux de 3.55 %

Fait à AUTRUY SUR JUINE, le 11 Juin 2020

Le Maire,



Christophe GUERTON

